



COCETA - Collectif des Citoyens Exposés au Trafic Aérien

Association apolitique, à but non lucratif, pour la protection des habitants de l'agglomération nantaise.

www.coceta.org



MAINTIEN DE L'AEROPORT NANTES-ATLANTIQUE : UNE DECISION CONTRE-NATURE

Le COCETA a fait le bilan du couvre-feu de l'été 2023 Un préfet ça ose tout, c'est à cela qu'on les reconnaît...

Le COCETA confirme que le couvre-feu de l'aéroport de Nantes Atlantique, après 1 an d'application, n'est pas à la hauteur. Sans surprise, les nuisances se sont amplifiées cet été, rendant le trafic aérien insupportable pour les 80 000 citoyens actuellement concernés par le survol des avions en basse altitude.

*Gilles LEBLANC, président de l'ACNUSA, exhorte dès juin dans un courrier adressé au préfet des Pays de la Loire, Fabrice Rigoulet-Roze, de revoir urgemment l'arrêté du couvre-feu compte tenu de l'ensemble des infractions constatées. **CE DERNIER, TOUT FRAÎCHEMENT ARRIVÉ DANS NOTRE BELLE RÉGION, ESTIME QU'IL EST PRÊMATURÉ DE PRENDRE UNE TELLE DÉCISION !**

7 MILLIONS DE PASSAGERS PAR AN, C'EST BEAUCOUP TROP, PRÉTENDRE LE CONTRAIRE ET

LAISSER FILER LE TRAFIC AÉRIEN, DEVIENT CRIMINEL !

Le COCETA rappelle que la DGAC, estimait en 2013 qu'au-delà de 5 Millions de passagers par an, l'aéroport créerait beaucoup trop de nuisances, 10 ans plus tard, nous sommes à **plus de 7 Millions de passagers !**

Le COCETA a conduit une étude précise, avec ses propres moyens, sur 1 an de couvre-feu afin de démontrer certaines évidences que nous avons eu de cesse de dénoncer dès l'élaboration de l'arrêté du couvre-feu :

- **480 VOLS n'ont pas respecté le COUVRE-FEU depuis sa mise en place, le 8/04/22. 5 compagnies regroupent 88% des infractions relevées par le COCETA. 74% des infractions ont lieu entre minuit et 1h du matin.**
- **210 dossiers ont été constitués par la DGAC pour instruction auprès de l'ACNUSA.**
- La DGAC et la Préfecture autorisent « environ 5 minutes de tolérance » ;
- Les **amendes maximales de 40 000€ ne s'appliquent pas** contrairement à ce que raconte la DGAC. Le montant moyen de ces amendes s'élève à 15 687€, la plus lourde s'élève à 25 000€. Le montant total des sanctions s'élèvent à **2,46 M€**. Le montant théorique à percevoir si les 40 000€ de pénalités étaient appliqués par vol, pour les 480 vols, s'élèverait à 19,2 M€. Si l'on tient compte uniquement des vols sanctionnés, il s'élèverait à **6,28M€** ;
- Plus de la moitié des infractions liées au non-respect d'un couvre-feu sont réalisées sur l'aéroport de Nantes Atlantique... *un aéroport « exemplaire » ?*
- **Le COCETA a démontré que mécaniquement, PLUS le trafic augmente, MOINS le couvre-feu est respecté !**

EN QUOI IL Y A-T-IL URGENCE À AGIR ? VOICI AU MOINS 3 BONNES RAISONS

1. L'augmentation du trafic est constante, il est donc urgent d'agir pour que cette situation n'empire pas.
2. Le réaxage des vols sur le **centre de Nantes en 2025**, rendu obligatoire par la mise en place des atterrissages aux instruments (ILS) va augmenter drastiquement le nombre de personnes concernées, soit plus de 23 000 personnes ;
 - **Le nouvel arrêté** doit être ré écrit dès maintenant pour être applicable au printemps et nous éviter de vivre un même enfer.
 - le **Plan d'Exposition au Bruit**, en cours de révision, prend pour hypothèses un couvre-feu efficace donc respecté...**le compte n'y est pas !**
3. Parce que, à force de l'entendre, il serait peut-être nécessaire de conclure que le couvre-feu ne répond pas aux attentes :
 - L'OMS évoque **8 h de sommeil** minimum par nuit ;
 - L'ACNUSA confirme que le couvre-feu n'est pas efficace ;
 - LE COCETA démontre qu'en l'état, il **ne protège pas les riverains et pire, il induit des effets délétères** : Banalisation des week-end, création de ponts aériens en limite de couvre-feu (un avion toutes les 2 à 3 minutes), non-respect du couvre-feu qui augmente lorsque le trafic augmente... **Nous vous renvoyons au bilan transmis par le COCETA¹** ;
 - Le phénomène du non-respect des couvre-feux s'est généralisé cet été à l'ensemble des aéroports français qui en disposent.

QUE CONTINUE À RÉCLAMER LE COCETA ?

QUE LE 1^{ER} DES 31 ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT SOIT RESPECTÉ, CE SERA DÉJÀ UN DÉBUT...

Nous réclamons une réécriture sans délai de l'arrêté sur le couvre-feu afin de rendre un peu plus supportable ce qui ne l'est déjà plus avec le trafic actuel. :

- Pour des raisons sanitaires, il est INDISPENSABLE d'étendre le couvre-feu de 23h à 7h la semaine et de 22h à 9h le week-end ;
- Que des conditions strictes de respect du couvre-feu soit appliquées, sans restriction ni tolérance, sauf motif impérieux de sécurité.
- La clause qui justifie la reprogrammation des vols pendant le couvre-feu pour « des raisons indépendantes de la volonté des compagnies » doit être retirée, car TROP PERMISSIVE !
- Que les pénalités liées au couvre-feu soient affectées, exceptionnellement aux mesures d'aides à l'insonorisation des riverains dont les montants ne sont plus en rapport avec les coûts constatés, impactés par ailleurs par l'inflation ;
- Que l'Etat soit totalement transparent sur les chiffres et les informations liées au dispositif de couvre-feu. Un cadre d'évaluation large et coconstruit est indispensable :
 - Comme maintes fois réclamées, les données doivent être publiées sous forme d'open-data. Elles concernent les données brutes liées au trafic, aux mesures de bruit (dont la distance latérale) et les données de mesure de la qualité de l'air ainsi que l'historique de ces données ;
 - Que des indicateurs de pilotage soient mis en place sur le suivi du couvre-feu (à l'instar du reporting mensuel publié par le COCETA) et sur le suivi des sanctions, ainsi que leur règlement par les compagnies.

PUISQUE VOUS AVEZ FAIT LA PREUVE QU'UN PRÉFET CELA OSE TOUT, ALORS OSEZ AGIR DANS L'INTÉRÊT DES CITOYENS QUE VOUS AVEZ LE DEVOIR DE PROTÉGER.

¹ Accessible sur www.coceta.org